

**Assemblée générale**

Distr. générale
7 juillet 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Points 55 et 65 de la liste préliminaire*

**Application des résolutions de l'Organisation
des Nations Unies****Maintien de la sécurité internationale – prévention
de la désintégration des États****Lettre datée du 1er juillet 1998, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République populaire
démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je suis autorisé à vous informer par la présente de la politique du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée au sujet de la réunification nationale à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la «Déclaration conjointe du Nord et du Sud» en date du 4 juillet 1997.

Cette déclaration, qui a été rendue publique a constitué un événement historique par lequel le Nord et le Sud de la Corée ont convenu des trois principes devant régir la réunification nationale, à savoir que celle-ci devrait être réalisée dans l'indépendance et par des voies pacifiques et que la grande union de la nation devrait être favorisée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la politique du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée en matière de réunification nationale en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 55 et 65 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée
(*Signé*) **Li Hyong Chol**

Annexe

Politique du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée en matière de réunification nationale

La réunification de notre mère patrie, divisée par les forces étrangères à la fin de la Seconde Guerre mondiale, constitue pour le peuple coréen une tâche primordiale qui ne doit plus être retardée.

Seule la réunification entre le Nord et le Sud peut garantir une paix totale et durable dans la péninsule de Corée.

1. Proposition du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée concernant la réunification nationale

Depuis la division du pays par les forces étrangères, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée s'est toujours déclaré en faveur de la réunification de la Corée et n'a pas ménagé ses forces pour que les efforts du peuple coréen permettent d'aboutir à une solution pacifique du problème de la réunification nationale.

Lors de la réunion tenue le 3 mai 1972 avec les délégués sud-coréens au Nord, le grand dirigeant de notre peuple, le camarade Kim Il Sung, a proposé de fonder notre effort de réunification nationale sur les trois principes de réunification dans l'indépendance et par des voies pacifiques et de grande union de la nation, conformément au souhait et aux intérêts de notre nation.

Ces trois principes peuvent être définis de la façon suivante.

Premièrement, la réunification nationale doit être réalisée de manière indépendante, sans faire appel à des forces extérieures et sans ingérence de ces forces.

Deuxièmement, la réunification nationale doit être réalisée par des voies pacifiques, sans que l'on ait recours aux armes contre l'autre.

Troisièmement, il faut encourager la grande union de la nation en s'affranchissant des différences d'idées, d'idéaux et de systèmes.

Ces trois principes ont été convenus par le Nord et le Sud et annoncés solennellement au peuple coréen comme au reste du monde le 4 juillet 1972 à l'occasion de la «Déclaration conjointe du Nord et du Sud». Cette déclaration historique a été accueillie avec satisfaction par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies lors de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale en novembre 1973.

Les trois principes de réunification dans l'indépendance et par des voies pacifiques et de grande union de la nation se sont concrétisés par un vaste programme de réunification et sont reconnus au niveau international.

La situation dans la péninsule coréenne est caractérisée par l'existence de systèmes différents et le fait que ni le Nord ni le Sud n'est disposé à abandonner son propre système.

En conséquence, la solution la plus raisonnable pour parvenir à la réunification nationale consiste à former un État unifié fondé sur les trois principes énoncés dans la Déclaration conjointe du 4 juillet 1972 et qui transcende les idées et les systèmes.

La coexistence, en vertu de laquelle il n'y a ni conquérant ni conquis et ni dominant ni dominé, offre le moyen de répondre aux besoins et aux intérêts communs de notre nation.

Le grand dirigeant de notre peuple, le camarade Kim Il Sung, a proposé lors du sixième Congrès du parti des travailleurs de Corée, le 10 octobre 1980, de fonder une «République

confédérale démocratique de Koryo», qui serait un État confédéral unifié, fondé sur les principes une nation, un État, deux systèmes et deux gouvernements.

Cette proposition s'appuie sur l'idée selon laquelle le pays devrait être réunifié et dirigé par un gouvernement national unifié, à la condition toutefois que le Nord et le Sud reconnaissent et tolèrent mutuellement leurs idées et leurs systèmes respectifs et disposent, au sein du gouvernement, d'un pouvoir d'autonomie régionale avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Cette proposition de réunification nationale dans le cadre d'une confédération est réaliste et correspond aux tendances observées au niveau international.

Le 1er juillet 1997, Hong Kong a été rétrocédé, avec son système capitaliste, à la Chine socialiste. Cela montre qu'il nous est possible de résoudre le problème de la réunification en nous appuyant sur le principe «deux systèmes, un pays».

Si la confédération proposée voit le jour, la course aux armements entre le Nord et le Sud prendra fin et la péninsule de Corée deviendra une zone de paix et une zone tampon. Le principal risque de guerre dans le monde disparaîtra et fera place au début d'une phase décisive en vue de garantir la paix en Asie et dans le reste du monde.

2. La position du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée à l'égard des relations entre le Nord et le Sud

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée s'est constamment déclaré favorable à une amélioration des relations entre le Nord et le Sud par le dialogue et la négociation.

C'est à la suite des initiatives positives prises par le Gouvernement de notre République que plusieurs séries de négociations se sont déroulées entre le Nord et le Sud par le passé et que huit séries de pourparlers à haut niveau entre le Nord et le Sud se sont tenues à Pyongyang et à Séoul entre septembre 1990 et septembre 1992.

Ce dialogue a débouché sur l'adoption et l'entrée en vigueur en février 1992 de l'«Accord sur la réconciliation, la non-agression, la collaboration et échanges entre le Nord et le Sud» fondé sur la reconfirmation des trois principes de la réunification nationale.

Toutefois, le dialogue entre le Nord et le Sud n'a toujours pas donné de résultats concrets et l'Accord, conclu après une longue interruption des pourparlers, n'est pas appliqué. Cette situation est imputable aux autorités sud-coréennes qui se sont engagées dans une politique de dépendance à l'égard de forces étrangères et qui adoptent une attitude hostile à l'égard du Nord.

L'expérience montre clairement que le dialogue entre le Nord et le Sud ne doit pas être limité à un petit nombre de personnes occupant des postes de responsabilité ou appartenant à une classe ou à une catégorie particulière mais qu'il doit s'agir au contraire d'un vaste dialogue faisant participer l'ensemble de la nation en tenant compte des opinions de tous les partis politiques, groupes et segments de la société.

Le grand dirigeant, le camarade Kim Jong Il, Secrétaire général du Parti des travailleurs de Corée, a clairement fait savoir le 18 avril 1998 que le principe de l'indépendance nationale devrait être préservé pour pouvoir améliorer les relations entre le Nord et le Sud et que le dialogue entre les deux sur toutes les questions devrait se poursuivre, car il représente le seul moyen de réaliser l'unité et la réunification nationales.

Ce n'est qu'en respectant le principe d'indépendance nationale que nous pouvons défendre les droits et les intérêts nationaux et orienter de manière indépendante le destin de la nation, conformément à la volonté et aux exigences de notre nation.

Le fait de se prononcer en faveur de l'indépendance ainsi que de la réconciliation et de l'unité entre le Nord et le Sud tout en menant une politique de dépendance à l'égard de forces étrangères ne constitue qu'une déclaration vide de sens.

Rien ne peut justifier un dialogue qui conduit à pérenniser la division actuelle. De plus, il n'existe pas de nécessité absolue d'établir des contacts et d'organiser des visites d'échange qui ne servent qu'à créer une situation d'affrontement.

Afin d'améliorer les relations entre le Nord et le Sud, les autorités sud-coréennes actuelles devraient, notamment, revenir sur leur politique, c'est-à-dire renoncer à dépendre de forces étrangères et mener une politique d'indépendance nationale.

Il est essentiel, pour pouvoir organiser des visites d'échanges libres, établir des contacts et engager le dialogue sur une vaste gamme de sujets entre le Nord et le Sud, d'éliminer tous les obstacles physiques et systématiques, y compris le «mur de béton», symbole de la division, et, pour la Corée du Sud, la «loi sur la sécurité nationale».

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée est prêt à rencontrer, à tout moment, des représentants des classes dirigeantes, des membres du parti au pouvoir et du parti d'opposition, de grands capitalistes et des généraux de Corée du Sud afin d'avoir des consultations franches au sujet du problème de la réunification s'ils attachent de l'importance aux intérêts communs de la nation et souhaitent la réunification du pays.

Les Nations Unies devraient avoir une idée exacte du problème de la réunification de la Corée et se déclarer favorables à une réunification la plus rapide possible fondée sur les trois principes de réunification dans l'indépendance, et par des voies pacifiques et de grande union de la nation convenus entre le Nord et le Sud et reconnus au niveau international.
